

# Loire-Atlantique. À Montoir, l'usine d'engrais Yara, site Seveso hors-la-loi

[Presse Océan](#) Yan Gauchard Publié le 11/11/2019 à 17h00

Rejets de phosphore et d'azote dans la Loire, émissions de poussières excédant largement les seuils préconisés, l'entreprise Yara, basée près de Saint-Nazaire, est coupable de nombreuses entorses environnementales en dépit des mises en demeure de l'État. Qui va notifier de nouvelles injonctions à l'industriel.

L'usine d'engrais Yara, classée site Seveso seuil haut, ne respecte pas les codes.

Avant même l'émoi et la peur suscités par l'incendie de l'entreprise chimique Lubrizol, à Rouen, le 26 septembre 2019, les clignotants avaient viré au rouge. Difficile pour les autorités de fermer les yeux sur la situation de l'usine d'engrais Yara, implantée à Montoir-de-Bretagne, alors que le bassin nazairien pâtit d'une situation sanitaire dégradée. Quand bien même, la préfecture assure qu'à la lecture des différentes analyses diligentées, les entorses environnementales relevées au sein du complexe Yara ne sont pas de nature à affecter la santé des populations riveraines.

## De nouvelles mises en demeure notifiées

Reste cette incroyable anomalie : l'usine Yara, qui figure parmi les neuf sites industriels classés Seveso seuil haut dans le département du fait de la dangerosité de leurs produits, est aujourd'hui hors-la-loi.

Déjà avertie, l'entreprise, soupçonnée d'avoir lanterné sur le sujet en arguant de difficultés financières, va se voir notifier de nouvelles mises en demeure par le préfet.

Ce qui ne cadre pas ? D'abord, la tour de prilling, au cœur de l'unité de production de nitrate, rejette deux fois plus de poussières que la norme autorisée. Une demande de dérogation est en cours d'instruction au niveau du ministère.

La situation n'est pas acceptable, énonce Christophe Hennebelle, adjoint à la cheffe de service « risques » au sein de la direction régionale de l'environnement (Dreal). Quel que soit l'arbitrage du ministère, un arrêté devrait être pris afin de prescrire des mesures plus contraignantes de surveillance de la qualité de l'air dans le voisinage du site. Cet arrêté visera aussi à limiter, le cas échéant, la production de Yara sur certains ateliers en cas de pics de pollution pour limiter les rejets.

## Eaux pluviales et eaux industrielles non traitées versées dans la Loire

Autre sujet qui fâche : les rejets d'eaux pluviales mais aussi d'eaux industrielles, riches en azote et en phosphore, dans la Loire.

Yara ne dispose d'aucune station de traitement de ses effluents industriels, pointe Koulm Dubus, cheffe du service risques à la Dreal. Cette situation pose un problème pour la qualité du milieu même s'il y a heureusement un effet de dilution important grâce au flux de la Loire et la proximité de l'océan.

Là encore, le statu quo n'est plus tolérable : un arrêté de mise en demeure va être signé dans les jours prochains pour demander à la direction de l'entreprise de mettre en place un système de traitement adapté de ses eaux, afin de limiter les risques de prolifération d'algues vertes sur le littoral.

## **Menace d'astreintes journalières ou d'amendes administratives**

Quid des solutions officiellement portées par l'industriel ? Les scénarii imaginés pour traiter les eaux pluviales (dispositif de phyto-réduction) ou les eaux industrielles (recours à des micro-algues) sont jugés insuffisants et la riposte de l'industriel ne va pas assez vite. On ne peut pas attendre trois ans pour améliorer la situation sur ce site compte tenu des enjeux environnementaux, prévient Christophe Hennebelle.

Le calendrier des travaux imposés, note-t-on, est en cours d'examen. Fini de tergiverser. En cas de coup de canif dans le contrat, la préfecture assure être prête à sévir : Un système d'astreintes journalières pourrait être mis en place ou des amendes administratives notifiées.